

**Province de Québec**  
**MRC d'Abitibi-Ouest**  
**Municipalité d'Authier**

Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 3 septembre 2024 à 19h32, à la salle du conseil municipal. Sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Cindy Demers, Véronique Hince et, messieurs Ghislain Désaulniers et François Deschênes.

Sont également présentes, mesdames Rachel Barbe, greffière-trésorière, Élise Gagnon, greffière-trésorière-adjointe et Rim Souaied Ep Rezugui, chargée de projets.

- 
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
  2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
  3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
    - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024.
    - 3.2 Adoption des comptes.
    - 3.3 Adoption du règlement 2024-05 déterminant les modalités de publication des avis publics.
    - 3.4 Résolution pour délégation des personnes désignées à recevoir les plaintes dans le cadre de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail.
    - 3.5 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail.
  4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
    - 4.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.
    - 4.2 EPI2S – Vérification des extincteurs.
  5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
    - 5.1 Appel d'offres 2024-04 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2024-2025.
    - 5.2 Appel d'offres 2024-05 concernant le déneigement des infrastructures municipales pour l'hiver 2024-2025.
  6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
    - 6.1 Comité Bellefeuille.
      - 6.1.1 Acceptation du rapport de réunion du 13 mai 2024.
      - 6.1.2 Acceptation du rapport de réunion du 6 juin 2024.
      - 6.1.3 Recommandation pour l'octroi de contrat pour la réfection du Chemin de la Source #2024-03.
      - 6.1.4 Recommandation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).
    - 6.2 Demande de permis de construction sur le lot 4 730 745.
    - 6.3 Autorisation pour signature relative à la vente du lot 4 730 744.
  7. LOISIRS ET TOURISME.
    - 7.1 Dépôt d'un projet à la MRC d'A.O. dans le cadre du programme Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) s'intitulant « Cure de rajeunissement et d'accessibilité à l'école du rang 2 ».
  8. PAROLE AU MAIRE.
  9. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
  10. PÉRIODE DE QUESTIONS.
  11. VARIA.
  12. LEVÉE DE LA SÉANCE.
- 

No-126-03-09-24

**1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Cindy Demers et résolu d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert et en ajoutant les points suivants :

- 3.6 Adjudication du contrat de toiture;
- 5.3 PPA-CE – Travaux à venir;
- 6.1.5 Gestion des lots épars au Comité Bellefeuille;
- 11.1 Salle communautaire.

Adopté

## 2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 3-ADMINISTRATION ET FINANCES

No-127-03-09-24

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024.**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et résolu que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance ordinaire tel que présenté.

Adopté

No-128-03-09-24

#### **3.2 Adoption des comptes.**

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Ghislain Désaulniers et résolu que le conseil municipal accepte les dépenses suivantes pour le mois d'août: 16,219.33\$ pour les comptes payés, et 11,536.33\$ pour les salaires, totalisant ainsi 27,755.73\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

#### **3.3 Adoption du Règlement 2024-05 déterminant les modalités de publication des avis publics.**

ATTENDU QU' en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, toute municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Authier désire se prévaloir des dispositions de la loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Véronique Hince lors de la séance ordinaire du 6 août 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de la séance ordinaire du 6 août 2024 par la conseillère Véronique Hince;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

No-129-03-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et résolu d'adopter le règlement 2024-05, dit « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics ».

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit. Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité. Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC d'Abitibi-Ouest, section municipalité d'Authier.

Adopté

#### **3.4 Résolution pour délégation des personnes désignées à recevoir les plaintes dans le cadre de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail.**

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier désire mettre en place une Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail et qu'elle se doit de déléguer des personnes qui recevront et prendront en charge les plaintes et les signalements.

No-130-03-09-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et résolu de déléguer les personnes suivantes qui prendront en charge les plaintes et les signalements dans le cadre de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail :

- ✓ Monsieur Yvon Gagné, maire;
- ✓ Madame Rachel Barbe, directrice générale et greffière-trésorière;
- ✓ Madame Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe.

Adopté

### **3.5 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail.**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*, la municipalité d'Authier désire adopter une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement psychologique ou sexuel, de violence et d'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement psychologique, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain.

No-131-03-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Ghislain Désaulniers et résolu d'adopter la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit. Il peut être pris connaissance de ladite politique sur le site internet de la MRC d'Abitibi-Ouest, section municipalité d'Authier.

Adopté

### **3.6 Adjudication du contrat de toiture.**

ATTENDU QUE la directrice, Rachel Barbe, a procédé à l'appel d'offres concernant la réfection de la toiture du bâtiment multiservice de la municipalité d'Authier sur le SEAO et que la date finale de réception des soumissions était le 29 août 2024;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue, elle a été vérifiée et elle est conforme.

No-132-03-09-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Véronique Hince et résolu :

- d'attribuer le contrat de réfection de la toiture du bâtiment multiservice de la municipalité d'Authier à la compagnie « Les Constructions Benoit Doyon Inc. » au montant de 177,981.30\$ taxes incluses.

Adopté

#### **4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL**

##### **4.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.**

Ce point est reporté ultérieurement.

##### **4.2 EPI2S – Vérification des extincteurs.**

Tous les extincteurs de chaque bâtiment de la municipalité ont été vérifiés.

#### **5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

##### **5.1 Appels d'offres 2024-04 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2024-2025.**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire appel à un contracteur pour l'entretien, le déneigement et le sablage de ses chemins pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE des invitations seront envoyées à deux entrepreneurs, soit :

- Gabriel Aubé Inc., de La Sarre,
- Proulx & Genesse Inc., d'Authier

No-133-03-09-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par François Deschênes, appuyé par Cindy Demers et résolu d'autoriser l'envoi de l'appel d'offres 2024-2025 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2024-2025 tel que présenté.

L'ouverture des soumissions se fera à 10h00 jeudi le 26 septembre 2024 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

Adopté

##### **5.2 Appel d'offres 2024-05 concernant le déneigement des infrastructures municipales pour l'hiver 2024-2025.**

La conseillère Cindy Demers se retire pour ce point.

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder par appel d'offres pour le déneigement de ses infrastructures municipales pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE des invitations seront envoyées à trois résidents de la municipalité, soit :

- Monsieur Alain Boucher
- Monsieur Lucien Demers
- Monsieur Jérôme Landry

No-134-03-09-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Ghislain Désaulniers, et résolu d'autoriser l'envoi de l'appel d'offres 2024-05 concernant le déneigement des infrastructures municipales pour l'hiver 2024-2025 tel que présenté.

L'ouverture des soumissions se fera à 10h00 jeudi le 26 septembre 2024 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

Adopté

##### **5.3 PPA-CE – Travaux à venir.**

ATTENDU QUE la municipalité s'est vue accordée une subvention de 15,000\$ dans le cadre programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration, circonscription électorale d'Abitibi-Ouest (PPA-CE) ;

ATTENDU QUE le remplacement du ponceau S-5 dans le Chemin des Sables ainsi que le rechargement nécessaire à le rendre conforme sont priorités ;

ATTENDU QUE le coût estimé pour ces travaux par Sébastien Proulx de Proulx & Genesse inc., est de 12,893\$.

No-135-03-09-24 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Cindy Demers, et résolu de mandater Proulx & Genesse inc., à procéder aux travaux nécessaires pour le changement du ponceau S-5 dans le Chemin des Sables.

Adopté

## **6-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 Comité Bellefeuille.**

#### **6.1.1 Adoption du compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024.**

No-136-03-09-24 Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Véronique Hince, et résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024 du Comité Bellefeuille.

Adopté

#### **6.1.2 Adoption du compte-rendu de la réunion du 6 juin 2024.**

No-137-03-09-24 Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion du 6 juin 2024 du Comité Bellefeuille.

Adopté

#### **6.1.3 Recommandation pour l'octroi de contrat pour la réfection du Chemin de la Source #2024-03.**

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres par invitation concernant la réfection du Chemin de la Source #2024-03, l'ouverture des soumissions s'est déroulée le jeudi 6 juin 2024 au bureau municipal en présence de Mesdames Édith Coulombe, adjointe administrative pour le Comité Bellefeuille, Rachel Barbe, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité d'Authier et monsieur Dany Lapierre, technicien forestier de Groupement forestier coopératif Abitibi;

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille recommande à la municipalité d'accorder le contrat concernant le devis 2024-03 relatif à la réfection du Chemin de la Source à la compagnie Proulx & Genesse inc.

No-138-03-09-24 Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette, et résolu :

- d'accepter la recommandation du Comité Bellefeuille;
- d'octroyer le contrat concernant le devis 2024-03 relatif à la réfection du Chemin de la Source #2024-03 à la compagnie Proulx & Genesse inc., au montant de 32,731.77\$.

Adopté

#### **6.1.4 Appui au projet déposé dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).**

ATTENDU QUE le ministre des Forêts et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé « Programme d'aménagement durable des forêts »;

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille désire bénéficier de ce programme en déposant à la MRC d'Abitibi-Ouest, un projet intitulé « Aménagement sur territoire forestier résiduel 2024 » au montant de 110,863.94\$;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, déléguée, est favorable à ce projet.

No-139-03-09-24 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Nathalie Gaudette et résolu :

- d'appuyer le Comité Bellefeuille dans le dépôt de leur projet intitulé « Aménagement sur territoire forestier résiduel 2024 » d'un montant de 110,863.94\$ dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- d'autoriser Madame Cindy Demers à signer la documentation relative au projet.

Adopté

### **6.1.5 Délégation de gestion des lots épars au comité Bellefeuille.**

ATTENDU QUE certains travaux pourraient éventuellement faire partie d'une demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille pourrait déposer des projets pour la municipalité sur certains lots épars;

ATTENDU QUE les lots 4 730 744 et 4 730 745 sont en processus de vente présentement et qu'ils doivent être exclus;

No-140-03-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Ghislain Désaulniers et résolu que la municipalité d'Authier :

- mandate le comité Bellefeuille à déposer des demandes de travaux sur les lots épars sur son territoire;
- demande d'exclure les lots 4 730 744 et 4 730 745;
- mentionne que cette résolution est d'une durée d'un an, soit jusqu'au 3 septembre 2025.

Adopté

### **6.2 Demande de permis de construction sur le lot 4 730 745.**

ATTENDU QUE madame Émy Labbé et monsieur Greg Richer ont fait l'acquisition du lot 4 730 745 et désire procéder tout de suite à certains travaux concernant leur future maison;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne permet pas présentement la construction sur ce lot;

ATTENDU QUE la municipalité est à établir un nouveau plan du schéma d'urbanisme et que des changements y seront apportés pour permettre une construction;

ATTENDU QU' il est nécessaire que madame Labbé et monsieur Richer fassent la demande d'un permis de construction pour permettre leurs travaux de construction;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal demande, compte tenu qu'un nouveau schéma d'aménagement sera adopté sous peu, à ce que la municipalité accorde à madame Labbé et monsieur Richer, la possibilité de débiter leurs travaux en leur accordant un permis de construction.

No-141-03-09-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Nathalie Gaudette et résolu que la municipalité :

- autorise l'inspecteur municipal à émettre un permis de construction à madame Émy Labbé et monsieur Gregory Richer afin de leur permettre de commencer leurs travaux pour leur future maison.

Adopté

### **6.3 Autorisation pour toute signature relative à la vente du lot 4 730 744.**

Offre d'achat pour le lot 4 730 744  
Signataire pour la municipalité d'Authier

ATTENDU QU'une offre d'achat a été exprimée par Monsieur Stéphane Coulombe quant au lot 4 730 744 sur le territoire de la municipalité d'Authier;

ATTENDU QUE la directrice de la municipalité d'Authier a informé Monsieur Coulombe des règlements et des obligations que celui-ci devra respecter pour une future construction de maison;

ATTENDU QUE Monsieur Coulombe a confirmé à la directrice que celui-ci fera les démarches nécessaires afin de se conformer aux obligations et qu'il prend en charge les démarches pour le notaire;

ATTENDU QUE la municipalité a vérifié auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest quant à la valeur estimée pour ce lot et que celle-ci est estimée à 27 512.00\$;

ATTENDU QUE la valeur estimée a été communiquée à Monsieur Coulombe;

ATTENDU QUE la directrice a été informée par Monsieur Coulombe que celui-ci entend retenir les services de Me François Duval, notaire pratiquant en la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE Me François Duval, notaire, préparera la documentation requise pour exécuter cette vente et que ladite documentation sera soumise à la directrice et/ou la municipalité pour approbation préalablement à la signature de l'acte de vente;

ATTENDU QUE la municipalité désire nommer Me Jean-François Bousquet, avocat, pratiquant en la ville de Terrebonne, pour toute signature relative à la vente du lot 4 730 744, y incluant notamment, mais non limitativement, le projet d'acte de vente notarié et l'ensemble de la documentation connexe nécessaire à la vente;

ATTENDU QUE Me Jean-François Bousquet, avocat, sera autorisé à signer la documentation juridique, uniquement suivant la réception par celui-ci d'une confirmation écrite de la directrice à l'effet que le projet d'acte soumis est approuvé par la municipalité.

No-142-03-09-24

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et résolu :

- de procéder à la vente du lot 4 730 744 à Monsieur Stéphane Coulombe;
- de nommer Me Jean-François Bousquet, avocat, pratiquant en la ville de Terrebonne, pour signer au nom de la municipalité.

## **7-LOISIRS ET TOURISME**

### **7.1 Dépôt d'un projet à la MRC dans le cadre du programme « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » (PSPS) s'intitulant « Cure de rajeunissement et d'accessibilité à l'École du rang 2 ».**

La conseillère Cindy Demers se retire pour ce point.

ATTENDU QUE le prochain dépôt de projet au Fonds Région et Ruralités est le 20 septembre 2024;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier souhaite déposer le projet intitulé « Cure de rajeunissement et d'accessibilité à l'école du rang 2 »;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier procèdera en 2025, à l'inauguration du musée et désire rendre les lieux plus invitant avec un stationnement plus fonctionnel et surtout accessible pour tous les visiteurs ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier fait de ce projet sa priorité numéro 1;

No-143-03-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Angèle Auger, et résolu que :

- la municipalité d'Authier dépose dans le cadre du programme P.S.P.S., le projet intitulé « Cure de rajeunissement et d'accessibilité à l'école du rang 2 »;
- Mesdames Rachel Barbe, directrice générale, Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe, Rim Souaied, chargée de projets, et Marie-Pier Lebel, agente de développement rural de la MRC d'Abitibi-Ouest soient autorisées à travailler sur ce projet;
- Madame Rachel Barbe soit autorisée à déposer le projet et à signer tous les documents se rattachant à ce projet.

Adopté

## **8-PAROLE AU MAIRE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## **9-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX**

**HLM** : une rencontre est à venir le 5 septembre prochain.

**Comité Bellefeuille** : une rencontre a eu lieu le 29 août dernier.

## **10-PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

## **11-VARIA.**

### **11.1 Salle communautaire**

Aucun projet ni offre d'achat n'a été reçus à ce jour.

## **12-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **13.1 Clôture de la séance.**

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 20h45.

No-144-03-09-24

---

Yvon Gagné, maire

---

Rachel Barbe, greffière-trésorière